

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**DECLARATION DU
GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO A LA CINQUANTE
HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE
LA CONFERENCE GENERALE DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ENERGIE ATOMIQUE**

**Monsieur Vincent Lukanda Mwamba
Commissaire Général à l'Energie Atomique
DRC National Liason Officer**

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

Lorsque les nations du monde se réunissent en Assemblée, pour réfléchir sur les grandes questions auxquelles l'humanité est confrontée dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, c'est un honneur et un privilège de prendre la parole et de faire entendre la voix de son pays.

C'est donc animé de ce sentiment qu'au nom de la République Démocratique du Congo nous nous adressons à cette auguste Assemblée.

Nous voudrions, avant toute chose, présenter au nom du Gouvernement de notre Pays, à vous-même ainsi qu'aux membres de votre bureau, nos sincères félicitations, pour votre

élection à la présidence de la 58^{ème} Session Ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

Nous voudrions également saluer votre prédécesseur, Son Excellence MABONGO, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'AIEA, pour la brillante manière dont il s'est acquitté de son mandat.

Nos félicitations s'adressent également à Monsieur le Directeur Général de l'AIEA pour tous les efforts qu'il entreprend pour assister les pays membres de l'Agence à tirer le meilleur bénéfice des programmes de la coopération technique mis en place.

Qu'il nous soit enfin permis de féliciter l'Union des Comores, la République de Djibouti, la République de Vanuatu ainsi que la République de Guyanes pour leur adhésion comme Etats Membres de l'AIEA. Nous leur formulons les vœux d'une fructueuse coopération avec l'Agence.

De la Coopération Technique avec l'AIEA

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, partenaire de l'AIEA depuis 1961, voudrait souligner qu'elle a toujours fait le choix de mettre à profit les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à son développement socio-économique au bénéfice de sa population.

Elle saisit cette opportunité pour remercier l'Agence de l'avoir accompagnée efficacement dans cette direction et d'avoir obtenu de nombreuses réalisations ayant permis de développer, de manière significative, des compétences nationales ainsi que des infrastructures appropriées en matière des sciences et des technologies nucléaires.

Grâce à la longue expérience acquise dans le domaine de l'exploitation de ces deux réacteurs de recherche, la sûreté nucléaire et radiologique a connu une amélioration sensible dans la poursuite de la conformité avec les normes internationales en la matière. En effet, avec la mise en place d'une infrastructure réglementaire nationale, les installations nucléaires abritant ces

réacteurs sont régulièrement inspectées et des recommandations pertinentes sont formulées à l'endroit des exploitants.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo réaffirme son engagement à poursuivre son Programme nucléaire et à remettre en fonctionnement son Réacteur Triga Mark II. Pour cela, un programme de modernisation et de remise à neuf du réacteur va entrer dans sa phase de mise en œuvre au courant de l'année 2015. A cet effet, le pays souhaite conclure des partenariats aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral en vue d'accompagner ce projet.

De la Planification du déclassement du réacteur

La République Démocratique du Congo a entrepris de se doter d'un plan de déclassement de ses installations nucléaires. Ce document représentera le point culminant d'une initiative majeure entreprise par le Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa, Organisme Exploitant, de concert avec d'autres agences gouvernementales en vue d'élaborer une stratégie technique pour la gestion des héritages nucléaires sur le site abritant les réacteurs de recherche du pays. Cette stratégie devra répondre aux exigences ci-après :

- Etre conforme aux normes et pratiques internationales modernes ;

- Protéger l'environnement et la santé ;
- Assurer la sécurité et la sûreté des employés et du public;
- Satisfaire aux exigences de l'organisme national de sûreté nucléaire et de réglementation.

C'est dans ce cadre que notre pays s'apprête à accueillir du 13 au 17 octobre prochain, une importante mission d'Experts internationaux avec pour objectif d'assister les responsables locaux à développer le plan de déclasséement susmentionné, incluant la question liée à la gestion du combustible nucléaire et des déchets radioactifs qui en résulteront.

Monsieur le Président,

Nous ne saurions clore ce chapitre relatif à la coopération technique sans évoquer l'assistance apportée par l'AIEA pour l'exécution de pas moins de 12 projets de coopération dans le cadre des cycles 2012-2013 et 2014-2015 ainsi que la participation de notre pays aux activités de l'Accord Régional de Coopération pour l'Afrique sur le Développement, la Recherche et la Formation dans le domaine de la Science et de la Technologie Nucléaires, en sigle AFRA.

Tous ces projets portent essentiellement sur les applications pacifiques de l'énergie atomique dans les domaines de

l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé humaine et animale, l'accès à l'eau potable et l'industrie.

Au moment où l'Afrique célèbre le 25^{ème} anniversaire de l'AFRA, la RDC, qui participe activement à une vingtaine de projets régionaux AFRA et non AFRA, souhaite à tous les pays membres de cette plateforme, un très bon anniversaire. La RDC les invite à plus d'engagements individuels et collectifs pour faire du nucléaire un autre pilier du développement socio-économique de notre continent.

De la Protection de la Population et de l'Environnement

Monsieur le Président,

L'intense activité minière pratiquée dans notre pays a quelquefois donné lieu à l'exposition de la population à des risques radiologiques. En guise de réponse, le Gouvernement de la RDC avait décidé en 2009 d'implanter une antenne du Commissariat Général à l'Energie Atomique, CGEA en sigle, dans la province minière du Katanga. Cette installation a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, notamment par une meilleure:

- sensibilisation et la formation des travailleurs,

- appréhension de la problématique des effets et des risques de la radioactivité par les autorités provinciales et nationales,
- communication de l'information et la dissuasion de la population et des autorités sur les questions du trafic illicite des matières radioactives et nucléaires,
- appréhension des questions relatives à l'utilisation des sources radioactives par les compagnies minières évoluant sur place. A cet effet, le Commissariat Général à l'Energie Atomique continue de servir d'interface entre les autorités nationales et provinciales, d'une part, et les miniers artisanaux d'autre part.

Au vu du succès récolté par cette expérience, la République Démocratique du Congo va élargir l'installation de ce contrôle de la radioactivité des minerais aux autres provinces minières, notamment à celles situées à l'Est du pays.

De la Non Prolifération Nucléaire et de la Sécurité Nucléaire

Monsieur le Président,

La ratification, en 1972, par la RDC du Traité de la Non Prolifération des armes nucléaires et en 2005 du Traité de Pelindaba, ainsi que la signature du Protocole Additionnel relatif

à l'application des Garanties en 2003, restent à ce jour la preuve pour notre pays à œuvrer à l'émergence d'un nucléaire pacifique.

Pendant ce temps, la RDC note que la question de la non-prolifération nucléaire reste pendante à côté de celle du désarmement nucléaire. En effet, malgré l'espoir d'un monde libéré d'armes nucléaires suscité par l'organisation de plusieurs forums et réunions dédiés à ce sujet, l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires reste encore un objectif à atteindre.

Concernant la sécurité nucléaire, la République Démocratique du Congo se réjouit d'énormes moyens tant humains que technologiques qui ont été mis en œuvre pour combattre le trafic illicite ou la contrebande nucléaire aux niveaux tant régional qu'international.

Pour notre part, l'approche de notre pays reste bilatérale et multilatérale. En effet, la RDC est déterminée à lutter, aux côtés d'autres Etats et structures régionales et internationales, contre ces deux menaces de plus en plus identifiées.

La RDC se réjouit du Protocole d'Accord de collaboration signé en 2011 avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour apporter une réponse globale aux questions de sécurité nucléaire spécialement la lutte contre la contrebande nucléaire.

Par la même occasion, elle salue à juste titre la matérialisation de la coopération initiée en 2013 avec la Commission de l'Union Européenne pour renforcer le contrôle des flux de matières radioactives, en circulation dans la région du Centre et de l'Est de l'Afrique.

En effet, un programme de développement des ressources humaines et un don en équipements de détection et mesures radiologiques ont été mis en œuvre grâce à un Accord de coopération, conclu par le Gouvernement avec le Centre Commun de Recherche, CCR en sigle, de l'Institut des Transuraniens de l'Union Européenne, basé à Ispra en Italie.

Par ailleurs, le Gouvernement de la RDC, au lendemain des événements de triste mémoire de septembre 2001 et dans le cadre de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, a mis en place deux structures d'appui à la sécurité nucléaire : le Conseil National de Sécurité Nucléaire (CNSN) et le Comité National de Lutte contre le Terrorisme (CNLT).

La création de ces deux structures œuvrant dans la complémentarité avec l'Autorité de réglementation nucléaire exprime de manière claire la volonté et l'engagement du Gouvernement de la RDC à lutter contre le trafic illicite des matières radioactives et contre la menace du terrorisme nucléaire.

De la Planification de l'électronucléaire en RDC

Monsieur le Président

Le réchauffement climatique, avec son cortège de conséquences sur les écosystèmes, est aujourd'hui une réalité reconnue par la communauté scientifique internationale. Entretemps, le recours à l'énergie électrique d'origine nucléaire est, de plus en plus, considérée comme une alternative envisageable, pour satisfaire la demande énergétique croissante de nos pays et réduire l'utilisation des énergies fossiles, jugées polluantes et à la base des émissions des Gaz à Effet de serre.

Au moment où certains pays se sont tournés vers l'électronucléaire comme une alternative fiable pour faire face au déficit énergétique, anticiper sur les besoins futurs de la demande en énergie électrique sur le plan national, renforcer la sécurité d'approvisionnement et lutter contre le réchauffement climatique, la RDC continue à considérer l'électronucléaire comme une option envisageable.

Conclusion

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, la RDC réitère son appel à une approche globale dans la résolution des questions d'intérêt commun. Elle reste convaincue du rôle que l'Agence doit continuer à jouer pour promouvoir des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je vous remercie et souhaite pleins succès à nos assises.